

*Mesdames et Messieurs les chef.fe.s
d'établissements publics et privés d'Ille-et-
Vilaine*

*Pour diffusion aux Professeurs Principaux,
Professeurs d'Histoire-Géographie et
d'Education Morale et Civique, C.P.E. et
Documentalistes*

Participation des Avocats des Barreaux de Rennes et Saint-Malo-Dinan aux projets Justice-Ecole dans le cadre de la citoyenneté.

Madame, Monsieur,

La Direction des Services départementaux de l'Education nationale d'Ille-et-Vilaine, les Barreaux de Rennes et Saint-Malo / Dinan, les Tribunaux judiciaires de Rennes et Saint-Malo et le Conseil Départemental de l'Accès au Droit d'Ille-et-Vilaine (CDAD 35) ont signé des conventions de partenariats dès 2006, renouvelées en 2024 en faveur de l'accès au droit des jeunes.

Ces conventions ont pour objectifs de **favoriser la découverte par les élèves du fonctionnement de l'institution judiciaire et de faciliter l'accès au droit des jeunes**, non seulement à travers l'accueil des scolaires aux audiences des Tribunaux judiciaires de Rennes et Saint-Malo, mais aussi au travers de **l'intervention des avocats des barreaux de Rennes et Saint-Malo/Dinan, associés au CDAD 35, dans les établissements scolaires.**

Nous invitons donc les personnels d'enseignement et d'éducation intéressés par la **venue d'un avocat dans leur établissement** à faire parvenir leur demande par écrit **avant le 18 décembre 2026** au CDAD 35, à l'aide du formulaire ci-joint et à l'adresse suivante :

**Conseil Départemental de l'Accès au Droit d'Ille-et-Vilaine
Cité Judiciaire
7, rue Pierre Abélard
CS 73127
35031 Rennes Cedex.**

Ou par mail à : cdad-ille-et-vilaine@justice.fr

Les demandes étant examinées au fur et à mesure par le CDAD 35, il convient d'adresser votre demande le plus rapidement possible.

Dès réception de votre fiche de renseignements, le référent du CDAD, prendra contact avec le/la responsable du projet pour préciser les modalités d'intervention de l'avocat.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS SUR LA DEMANDE D'INTERVENTION D'UN AVOCAT

L'équipe pédagogique du **Collège ou Lycée** (*Indiquer le nom de l'établissement*)

Adresse :

.....

.....

Téléphone :

sollicite l'intervention d'un avocat dans son établissement :

Préciser : DATE JOUR HEURE

..... Deh..... àh.....

Ou Deh..... àh.....

Ou Deh..... àh.....

- **Prévoir un créneau horaire de 2 heures pour l'intervention de l'avocat.**
- **Merci de respecter un délai de 2 mois nécessaire pour la prise en compte du dossier.**



En l'absence de date, jour et heure précis, votre demande risque de ne pas aboutir.

1 – JUSTIFICATION DE LA DEMANDE :

L'intervention d'un avocat se situe dans le cadre du projet d'établissement, d'une action de réseau ou autre :
(*Précisez le thème du projet et le cadre de l'action (politique éducative, CESC...)*).

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2 – LE PROJET :

- **Origine du projet (situation de l'établissement, expérience ou contexte particuliers...) :**

.....

.....

.....

- Initiateur/référent du projet :

Nom :
Qualité :
Téléphone :
E-mail :

- Membres de l'équipe impliqués :

Nom :
Qualité :
Téléphone :
E-mail :
Responsabilité dans le projet :

Nom :
Qualité :
Téléphone :
E-mail :
Responsabilité dans le projet :

- Public visé :

Niveau :
Effectif total :

- Préparation des élèves avant la venue de l'avocat (supports utilisés...) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

3 – THEMATIQUES QUI DEVRONT ETRE ABORDEES PAR L'AVOCAT – VOS QUESTIONS :

-
-
-
-
-
-
-
-

4 – EVALUATION PREVUE :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Le.....

Signature du Chef d’établissement :

Signature de l’initiateur du projet :

DOCUMENT A RETOURNER A L’ADRESSE SUIVANTE :

Conseil Départemental de l’Accès au Droit d’Ille-et-Vilaine
Cité Judiciaire
7, rue Pierre Abélard
CS 73127
35031 Rennes Cedex
ou par mail :
cdad-ille-et-vilaine@justice.fr